

### INSTITUTS DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU GHT DE LA NIEVRE



Nom de naissance:	Prénom :
Promotion 20242025	

### **ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025**

### DOSSIER D'INSCRIPTION

Formation Aide-Soignante

# RENTRÉE PRÉVUE LE

# **LUNDI 26 AOUT 2024 A 8H30**

#### ATTENTION

# Toutes les pièces demandées dans ce dossier devront parvenir au secrétariat de *l'IFAS de <u>NEVERS</u>*

À défaut de réception de tous les documents demandés dans les délais requis, vous serez considéré(e) comme ayant renoncé à votre place, qui sera alors attribuée à un(e) autre candidat(e).

(Envoi par voie postale ou dépôt dans la boîte aux lettres de l'IFAS de **NEVERS**)

### INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS NEVERS

15, rue du Donjon 58000 NEVERS Tel : 03 86 71 84 20 chan.ifsi.sec@ght58.fr www.ifsi-nevers.fr

## INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS COSNE

96 Rue du Maréchal Leclerc 58200 COSNE COURS/LOIRE Tel : 03 86 26 55 05 chcl.ifas@ght58.fr www.ifsi-nevers.fr

### INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DECIZE

26 Route de Moulins 58300 DECIZE Tel: 03 86 77 76 30 chde.ifas@ght58.fr www.ifsi-nevers.fr

### **SOMMAIRE**



•	Présentation de la formation et frais liés à celle-ci	page 1
•	Aides financières, couverture sociale et assurance	page 2
•	Hébergement et restauration	page 3
•	Dispositions matérielles et informations complémentaires	page 4
•	Équivalences de compétences et allègements de formation	page 5
•	Dossier administratif avec fiche récapitulative des pièces à fournir	pages 6 à 11
•	Dossier médical avec fiche récapitulative des pièces à fournir	pages 12 à 15
•	Dossier de demande de prise en charge Région	pages 16 et 17



#### PRESENTATION DE LA FORMATION



Définition du métier (arrêté du 10 juin 2021—annexe I— modifié relatif aux études conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant) :

« L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre du rôle propre dévolu à celui-ci, conformément aux articles R. 4311-3 à R. 4311-5 du code de la santé publique.

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible, son autonomie.

Travaillant le plus souvent dans une équipe pluri professionnelle, en milieu hospitalier ou extrahospitalier, l'aide-soignant participe, dans la mesure de ses compétences et dans le cadre de sa formation aux soins infirmiers préventifs, curatifs ou palliatifs. Ces soins ont pour objet de promouvoir, protéger, maintenir et restaurer la santé de la personne, dans le respect de ses droits et de sa dignité. »

### FRAIS DE FORMATION

#### LES DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription s'élèvent à 184€.

Les élèves qui obtiendront une bourse dans le cadre de leurs études en seront exonérés. Pour les **élèves en attente de commission**, le chèque ne sera pas encaissé avant celle-ci. Si vous êtes boursier, votre chèque vous sera restitué en échange de votre notification de bourse, sinon il sera encaissé.

L'inscription définitive est soumise au règlement de ces frais d'inscription dans les délais impartis. En cas de désistement, la somme encaissée reste acquise par l'Institut.





#### **AIDES FINANCIERES**

Les possibilités d'aides financières sont les suivantes :

#### **⇒** Bourses

Les bourses sont attribuées par le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté. La saisie des demandes de bourses devra se faire avant le <u>11 octobre 2024</u> sur le site : <a href="https://www.bourgognefranchecomte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale">https://www.bourgognefranchecomte.fr/demande-de-bourse-sanitaire-et-sociale</a>

Adresse mail: formationsanitairesociale@bourgognefranchecomte.fr

#### ⇒ Pôle emploi

Les élèves demandeurs d'emploi doivent s'inscrire à Pole Emploi dès que possible afin de planifier leur premier rendez-vous avec un conseiller. Pour prétendre au financement de la formation, il ne faut pas être démissionnaire d'un CDI durant les 4 mois qui précèdent votre entrée en formation.

- ⇒ Aides accordées par certains organismes aux personnes justifiant d'une expérience professionnelle
- ⇒ Mission locale

# ASSURANCE RISQUES PROFESSIONNELS ET RESPONSABILITE CIVILE

Les nouveaux élèves restent rattachés à leur organisme de couverture sociale.

#### Sont couverts par la Sécurité Sociale :

- Les accidents survenus en atelier ou laboratoire.
- Les accidents survenus en stage ainsi que durant le trajet pour se rendre en stage.
- Les maladies professionnelles et les risques de tuberculose.

L'adhésion à une mutuelle individuelle est facultative mais recommandée.

Sont couverts par une société d'assurances souscrite par le Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers :

- Les accidents survenus durant le trajet du domicile à l'institut.
- Les accidents survenus en salle de cours.

La Police d'Assurance Générale « Responsabilité Civile » du Centre Hospitalier de l'Agglomération de Nevers, établissement support de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, inclut les dommages que pourraient causer à des tiers les élèves lors des stages pratiques.

#### Néanmoins, les élèves doivent souscrire une assurance personnelle :

« Responsabilité Civile Individuelle » couvrant l'année de formation, à renouveler tous les ans auprès de son assureur.

### **HÉBERGEMENT ET RESTAURATION**



#### HÉBERGEMENT

Les IFAS ne possèdent pas d'internat, voici quelques pistes pour trouver un logement :

- Vous trouverez des offres de logement en ligne, sur notre site internet www.ifsi-nevers.fr/vivre-a-nevers/se-loger/
- Résidences étudiantes sur :

UXCO: www.uxco.com/fr/logement-etudiant/nevers/34/nevers/

- Résidence Habitat Jeunes "Les Loges"
- Gîte étudiants Espace Sainte Bernadette
- Office de tourisme
- CCAS de Nevers

- © 03 86 93 03 80
- **(**3 03 86 71 79 50
- **(**C) 03 86 68 46 00
- © 03 86 71 80 00

#### • **RESTAURATION**

- Sur les sites de l'IFAS de Cosne et de l'IFAS de Decize, les élèves ont la possibilité de déjeuner au self de l'hôpital.
- Sur le site de l'IFAS de Nevers, les élèves peuvent déjeuner :
- Au self-service de l'ESPE (Boulevard St Exupéry), entre 11h45 et 13h, au tarif CROUS. Les tickets sont vendus à l'ESPE uniquement (voir modalités sur place)
- Au restaurant universitaire à la salle des fêtes des Montôts à Nevers (30, rue Pablo Neruda) les lundis, mardis, mercredis et jeudis entre 11h15 et 13h30 au tarif de 3,30€ par repas pour les nonboursiers et 1€ par repas pour les boursiers
- Au restau-U / site ISAT à Nevers (22, rue de l'Université) entre 11h15 et 13h30 au tarif de 3,30€
   par repas pour les non-boursiers et 1€ par repas pour les boursiers
- Au self de l'hôpital Pierre Bérégovoy à Nevers (avenue Patrick Guillot) aux mêmes tarifs. Les tickets sont à acheter auprès des services économiques de l'établissement.

#### • <u>VIE ETUDIANTE</u>

L'association des étudiants « Les Seringues de Nevers » sera en mesure de vous proposer des activités et des rencontres avec les autres élèves de Nevers. Vous aurez davantage d'informations lors de la rentrée.

### **INFORMATIONS PRATIQUES**



#### DISPOSITIONS MATÉRIELLES

- ⇒ Un ordinateur personnel ou une tablette, et une connexion à distance afin de pouvoir accéder à la plateforme pédagogique des instituts et aux enseignements en visioconférence sont indispensables (possibilité de cours et d'évaluations à distance)
- ⇒ Les stages organisés et planifiés par l'IFAS, s'effectuent sur l'ensemble du département, chaque élève doit donc être en mesure de se rendre sur l'ensemble des structures d'accueil. L'utilisation d'un véhicule personnel, implique de vérifier auprès de son assureur d'avoir souscrit la garantie nécessaire.

#### • INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

#### Pièce d'identité :

En 2014, la durée de la validité de la pièce d'identité est passée de 10 à 15 ans. La carte d'identité est prolongée automatiquement et reste valable 5 ans si la personne était majeur au moment de sa délivrance et que la carte d'identité était encore valide le 1er janvier 2014.

#### **Vaccinations:**

En cas d'absence de vaccination pour l'hépatite B, il est possible de faire pratiquer <u>la vaccination accélérée</u> (JO - J7 - J21). Si les vaccinations ne sont pas à jour ou qu'aucune preuve d'immunisation contre l'hépatite B n'est fournie comme demandé dans ce dossier, votre départ en stage sera différé.

Je soussigné(e)	ans ce dossier et en accepte les r	atteste avoir pris connaissance
informations mentionnees d	ans ce dossier et en accepte les i	noualites.
	Fait à : Signature :	le :

des

# ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES ET ALLÈGEMENTS DE FORMATION



Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux - Titre 1 - chapitre 3 - Art. 14 :

« Sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordés aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- ⇒ Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture
- ⇒ Le diplôme d'assistant de régulation médicale
- ⇒ Le diplôme d'État d'ambulancier
- ⇒ Le baccalauréat professionnel Service aux personnes et aux territoires (SAPAT)
- ⇒ Le baccalauréat professionnel Accompagnement, soins et services à la personne (ASSP)
- ⇒ Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D.451-88 et D.451-92 du code de l'action sociale et des familles
- ⇒ Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles
- ⇒ Le titre professionnel d'agent de service médico-social

Les personnes susmentionnées bénéficient des mesure d'équivalences et ou d'allégement de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées à l'annexe VII du présent arrêté.

#### Art. 15

Les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière et les agents de service mentionnés au 2° de l'article 11 de l'arrêté du 7 avril 2020 modifié susvisé sont dispensés de la réalisation d'une période de stage de cinq semaines mentionnée à l'article 3 du présent arrêté. »

### DOSSIER ADMINISTRATIF

Page 6 à 11



### DOSSIER ACCOMPAGNÉ DES PIÈCES SUIVANTES A RETOURNER DANS SON INTÉGRALITÉ **AU PLUS TARD LE <u>LUNDI 16 AOUT 2024</u>**

#### TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ ET ENTRAINERA L'INVALIDITÉ DE L'INSCRIPTION

Merci de bien prendre connaissance des documents page 1 à 5, ils contiennent toutes les informations nécessaires à la complétude de votre dossier. Ces informations pourront également répondre à un grand nombre d'interrogations.

Vo	Vous devrez rendre, dûment complétés, toutes les pièces et documents demandés, soit :					
<u>D</u>	DOSSIER ADMINISTRATIF					
	☐ Fiche de renseignements complétée (pages 7 et 8)					
	Autorisations de reportage complétée et signée (page 9)					
	Document spécifique pour les mineurs le cas échéant (page 10)					
	4 photos d'identité (format standard), elles doivent impérativement être découpées, nom de naissance et prénom inscrits lisiblement au dos de chacune des photos (stylo bille)					
	☐ 4 pochettes plastiques transparentes avec un angle ouvert format A4 ☐ ☐ ☐ Certificat de scolarité (2023/2024) le cas échéant					
	Copie du livret de famille pour les élèves ayant un ou des enfant(s) à charge					
	☐ Copie des diplômes obtenus (pour les bacheliers de 2024, relevé de notes - <i>copie du diplôme à fournir impérativement dès réception</i> )					
	Copie de la pièce d'identité, recto/verso, en cours de validité (hors permis de conduire), sur une feuille au format A4 (pas de découpage/collage s'il vous plaît)					
	Copie de votre attestation responsabilité civile <u>personnelle</u> , à renouveler tous les ans					
_	Copie du diplôme d'AFGSU Niveau 2 (Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence) datant de moins de 4 ans, si vous en êtes titulaire					
	Attestation d'inscription à Pôle Emploi le cas échéant					
	Notification de refus ou d'ouverture de droit à Pôle Emploi le cas échéant					
	Photocopie RIB					
	Photocopie de l'attestation de droits, justifiant de l'affiliation à l' <u>Assurance Maladie</u>					

Pour information, la pièce d'identité devra être valide au moment de la présentation au Diplôme d'État

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS



Madame   □   Monsieur   □   Nom de naissance:
Nom d'usage : Prénom :
Né(e) le :/ àDépartement :
Nationalité : Validité Carte Nationale d'Identité :/
N° de Sécurité Sociale :///////
Situation de handicap : Oui
Aménagement d'épreuve : Oui 🗆 Non 🗅 Précisez
Situation familiale : Enfant(s) à charge : Oui
Adresse durant votre formation :
Code Postal : Ville :
Portable :// Fixe ://
Email :ifas58@gmail.com
⇒ <u>Un compte va être créé à votre nom à réception de votre dossier, il est impératif de créer une adresse mail sous ce format</u> : nomdenaissance.prenom.ifas58@gmail.com N'oubliez pas d'activer cette nouvelle adresse mail au plus tard le jour de l'envoi de votre dossier
Permis de conduire : Oui □ Non □ En cours □
Moyen de locomotion : Oui 🔲 Non 🖂 Modèle véhicule :
Immatriculation : Chevaux fiscaux :
Si vous êtes mineur, nom, prénom, adresse et numéro de téléphone d'un responsable légal, lien à préciser (père / mère / autre) :

Toute modification de coordonnées en cours de formation doit être impérativement signalée au secrétariat.

### FICHE DE RENSEIGNEMENTS



# PERSONNE(S) À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom et Prénom Personne 1 :
Lien (père / mère / conjoint / autre à préciser) :
Profession :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Portable :/ Fixe :/
Nom et Prénom Personne 2 :
Lien (père / mère / conjoint / autre à préciser) :
Profession:
Adresse :
Code Postal : Ville :
Portable :/ Fixe :/

### **AUTORISATION DE REPORTAGE**





Je soussigne(e),	
Nom :	Prénom :
Accepte la prise et la publication de p	photos, sons et vidéos, sur tous supports papier ou
	ommunication du CHAN, du CH de Decize, du CH de
Cosne, et de l'IFAS (outils de formation,	de communication interne ou grand public, ou sur un
évènement à l'IFAS et de tout autre bes	soin de communication institutionnelle du CHAN pour
une durée d'utilisation de 5 ans à compt	er de ce jour.
	Date :
	L'intéressé(e) ou son représentant légal
	(Signature complétée de la mention « Lu et approuvé »)

### A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LES MINEURS LE JOUR DE LA RENTRÉE



Document valable jusqu'à la majorité de l'élève

NOM:	PRENOM:		DATE DE NAISSANCE :
Madame, Monsieur,			
Vous allez vous inscrire dans notr trée scolaire.	e Institut de Formation	et vous	serez mineur(e) le jour de la ren-
Vous devez pour le jour des inscrip	otions être muni(e) :		
D'une autorisation de vos parent clencher votre prise en charge mé	<del>-</del>	gal autor	risant la Direction de l'IFAS à dé- En cas d'accident du travail En cas d'urgence
D'une attestation de vos parents or effectuer vos stages sur l'ensemble stage peuvent être très variables or	le de la Région dont les	horaires	de début et de fin de journée de
D'une prise en charge par l'assura et à leur environnement. Cette as verture durant les stages et doit v dommage survenant sur des effe prendre en charge.	surance complète l'assu ous couvrir notamment	rance so dans le	uscrite par l'IFAS pour votre cou-
Ces autorisations doivent compo leur adresse précise et leur téléph blir en urgence.			

# FICHE DE RENSEIGNEMENTS DE PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE



TITRE D'INSCRIPTION						
DIPLĈ	MES OBTEN	NUS			ANNÉE D'O	DBTENTION
(joindre obligatoirement	une copie du/	'des diplôn	nes obten	us		
TATUT LE JOUR DE VOTI	RE ENTREE E	N FORM	ATION			
☐ Poursuite de scolarité suite	e à l'année scol	laire/Unive	ersitaire 20	023 -202	24	
] Demandeur d'emploi		•				
• Date d'inscription au P	ôle Emploi	/	/		_	
<ul> <li>N° identifiant Pôle Emp</li> <li>Percevrez-vous une ind</li> </ul>	oloi Jampication :			Oui		Non
Si oui, percevez-vous :		] ARE		ASS		RSA
		CDI 🗆	CDD		INTÉRIM	
] Autre		:				
DEMANDE DE BOURSE	Г	] Oui	П	Non		
DEMINIST DE BOONSE	_	, 00,	Ы	11011		
ORMATION PRISE EN CH	HARGE PAR					
☐ La Région (demandeurs a	l'emnloi étudi	iants) <b>Mer</b>	ci de comi	nléter le	e document d	de demande de i
n charge financière de la Ré	gion joint en p	pages 16 e	t 17			
☐ Un Employeur						
Nom						
Adresse						
Téléphone						
Personne de contact au Adresse mail RH, service						
naresse man nin, service	. joirnation .				&	
$\square$ Financement personnel ( $\imath$	règlement(s) p	ar chèque)				
E SIGNATAIRE ATTESTE LA S UMENT ET S'ENGAGE A NO					TS PORTES S	UR LE PRESENT
OWENT ET S ENGAGE A NO						
				_ 16		
	Signature :					

### **DOSSIER MÉDICAL**



à faire compléter et signer par un médecin agréé ARS

Pages 12 à 15

### Autres documents à fournir pour votre inscription :

Le dossier médical complet doit être apporté dans une enveloppe non fermée indiquant :

DOSSIER MÉDICAL DE : NOM Prénom - date de naissance - adresse - téléphone

L'admission définitive à l'IFAS est subordonnée à la réceptio médical complet, comprenant :	n, au plus tard le 26/08/2024, du dossier
☐ Certificat médical d'aptitude (page 18) à faire remplir <b>par u</b> Le médecin peut également fournir son propre support, néan tampon du praticien sont obligatoires. Sans ces deux notion	moins, <u>la notion de « médecin agréé » et le</u>
Pour trouver la liste des médecins agréés, merci de vous rend ou sur le lien suivant pour la Nièvre ( <u>https://www.bour</u> <u>agrees-4)</u> ou sur le site internet de l'IFAS de Nevers.	·
☐ Attestation médicale de vaccination (page 14)	<ul> <li>diphtérie</li> <li>tétanos</li> <li>poliomyélite</li> <li>hépatite B</li> </ul>
☐ Fiche de santé (page 15) ☐ Preuve d'immunisation contre l'hépatite B :  Attention, nous avons besoin des résultats sérologiques :	<ul> <li>Résultat anti HBS <u>OBLIGATOIRE</u></li> <li>Résultat anti HBC <u>OBLIGATOIRE</u></li> </ul>
☐ Copie du carnet de santé (pages vaccinations)	
Attention processus de vaccin	ation très long.

Attention processus de vaccination tres long,

dépôt de la preuve d'immunisation au plus tard le jour de la rentrée

DOCUMENT RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION, MERCI DE LE RETOURNER AVEC LE DOSSIER



### INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU GHT DE LA NIEVRE





## **CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE**

Je, soussigné(e) Docteur		<del>-</del>
médecin agréé ARS du dépa	artement de	
atteste que		
ne présente pas de contre-i	ndication physique ou psycholog	ique à l'exercice de la pro-
fession d'aide-soignant(e).		
	Fait à :	le :
	Signature :	

# Nièvre

### ATTESTATION MÉDICALE DE VACCINATION

Article 44 de l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux : « L'admission définitive dans un institut de formation préparant à l'un des diplômes visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté est subordonnée :

- à la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession;
- à la production, au plus tard le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme
   à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la Santé Publique. »

	aissance, nom d'u	sage, prénom)			
			né(e) le :	/	
st <b>immunisé(e</b>	) contre :	DIPHTERIE – 1	TETANOS – POLIC	MYELITE	
	Injections	Spécialité	N° de lot	Dose	Date injection
	1 <sup>re</sup>				
	2 <sup>è</sup>				
Diphtérie	3 <sup>è</sup>				
Tétanos	Rappel				
Poliomyélite	Rappel				
	Rappel				
	Rappel				
	Injections	Spécialité	N° de lot	Dose	Date injection
	1 <sup>ère</sup>				,
	2 <sup>ème</sup>				
	3 <sup>ème</sup>				
Hépatite B	4 <sup>ème</sup>				
	5 <sup>ème</sup>				
	6 <sup>ème</sup>				
Rappel : En cas de v Dosage anti	absence de vaccir	ou d'absence de preu		départ en stage	de l'étudiant sera différé. MERCI DE BIEN
Dosage ant Date: Dosage ant Dosage ant Date:	absence de vaccir vaccination non à jour d icorps anti-HBs : icorps anti-HBc :	ou d'absence de preu		départ en stage	de l'étudiant sera différé. ,
Dosage ant Date: Dosage ant Dosage ant Date:	absence de vaccir	ou d'absence de preu	ve d'immunisation, le d	départ en stage	de l'étudiant sera différé MERCI DE BIEN RENSEIGNER LES D
Dosage ant Date: Dosage ant Dosage ant Date:	absence de vaccin vaccination non à jour dicorps anti-HBs : icorps anti-HBc :	ou d'absence de preu Résultat : Résultat :	ve d'immunisation, le d	départ en stage d	de l'étudiant sera différé MERCI DE BIEN RENSEIGNER LES DI DOSAGES CI-CONT

## **FICHE DE SANTÉ**



INOINI GC Hais	ssance :		Nom a u	isage:	
Prénom(s):		Sexe :	□F	□M	
Date de nais	sance ://_	Nationalité :			
Situation fan	niliale :				
JE DÉCLARE	NE DISSIMULER AU	CUN FAIT DE MALAD	IE		
Antécédents	<b>;</b> :				
◆Familiaux:					
◆ Personnels	······································				
◆ Maladi	ies infantiles : 🗆	rubéole 🗌 ore	illons	☐ autres :	
Problème vert	ébral :				
□ scoliose	☐ rééducation	□ autres : _			
	eux:				
Problème vein					
<b>Problème vein</b> □ varices					
□varices	ui lesquels :				
□varices	ui lesquels :				
□varices	ui lesquels :				
□varices	ui lesquels :				
□varices	ui lesquels :	Fait à :		le :	
□varices	ui lesquels :				

#### DEMANDE DE PRISE EN CHARGE DU COUT D'UNE FORMATION AIDE-SOIGNANT, AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, AMBULANCIER ET ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL A DESTINATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI COLONNE RESERVÉE Renseignements demandés L'ADMINISTRATION NOM PRENOM DATE DE NAISSANCE \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_ Nº SECURITE SOCIALE ADRESSE J-----J-----J TELEPHONE ADRESSE EMAIL Dans quel institut de formation êtes-vous inscrit ? (précisez la ville) FORMATION AUXILIAIRE DE AIDE-SOIGNANT AMBULANCIER AES PUERICULTURE Cochez la formation souhaitée Date de rentrée ? ----/----/----Quel parcours allez-vous effectuer ? COMPLET PARTIEL OUI 🗆 NON Etes-vous redoublant ? Etes-vous inscrit à Pôle Emploi ? OUI 🗆 NON Si oui, à quelle date \_\_\_\_/\_ Avez-vous démissioné d'un emploi dans les 4 mois avant l'entrée oui 🗆 NON en formation ? Temps partiel Temps complet d'un CDI 🗆 d'un CDD 🗆 Si oui : Quels sont les diplômes ou qualifications obtenus ? A quelles dates ? Plusieurs réponses possibles OUI 🗆 NON Etes-vous en emploi ? Temps complet Temps partiel Si oui : En CDD 🗆 En CDI 🗆 oui 🗆 NON Etes-vous en congé parental ? OUI 🗆 NON Etes-vous fonctionnaire ? stagiaire ou stagiaire ou titulaire en en congé sans Si oui : titulaire en démissionnaire 🗆 traitement 🗆 disponibilité 🗆 activité 🗆 Date et signature : Je déclare sur l'honneur l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent formulaire et sur les documents que 'adresserai en pièces justificatives. Je m'engage à informer mon institut de formation et la Région de tout changement intervenant dans ma situation, dans un délai maximum d'un mois suivant le Tournez la page S.V.P changement.

Pièces justificatives à transmette après diffusion des résultats de la sélection et au plus tard la veille de l'entrée en formation au conseil régional BFC en priorité par mail ou par voie postale	formation CONSEIL I Direction d Se		
Copie carte d'identité recto verso			
Attestation d'inscription à Pôle Emploi datant de moins de 2 mois			
Copie du dernier diplôme obtenu ou qualification obtenue			
Ce formulaite dûment complété et signé			

Vos données personnelles (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone) sont traitées par la Région Bourgogne Franche Comté pour l'instruction des dossiers de financement du coût des formations de niveau 3 et 4 à destination des demandeurs d'empioi.

Ces données seront conservées pour une durée de 3 ans.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au réglement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (Réglement Général sur la protection des Données) vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données.

Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse sulvante : Région Bourgogne-Franche-Comté /

Direction de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
Service formations sanitaires et sociales
4 Square Castan CS 51857
25031 BESANCON CEDEX ou formationsanitairesociale@bourgognefranchecomte.fr

#### Sanctions en cas de fausses déclarations :

Quiconque aura fourni sciemment des renseignements inexacts ou incompiets dans la présente déclaration en vue d'obtenir un paiement ou avantage queiconque indu, sera puni d'un emprisonnement de quatre ans et d'une peine d'amende de 9 000 é ou de l'une de ces deux peines seulement (Loi n° 68-690 du 31 juillet 1968 - article 22 ; Ordonnance n° 2000-916 du 19 septembre 2000 portant adaptation de la valeur de certains montants exprimés en francs dans les textes législatifs).